

Grande Chancellerie
de l'Ordre National
de la
Légion d'honneur.

République Française.

Division Administrative.

1^{er} Bureau.

N^o 24531

Procès-verbal

de Réception d'un Officier de l'Ordre National
de la Légion d'honneur.

AVIS ESSENTIEL.

Le présent procès-verbal doit être
reçu immédiatement au Grand Chan-
celier, l'inscription du titulaire sur les
registres ou circulaires devant avoir lieu
après l'accomplissement de la formalité
de la réception.

Le huit Septembre
mil huit cent quatre vingt
Nous, Richu Comte de l'Empire général
du Cantal, Officier de la Légion d'honneur
conformément à la délégation qui nous a été adressée le 2 Septembre
par le Grand Chancelier,

Avons fait introduire M. Vissont Alexandre
Pierre François Prés du département du Cantal
nommé Officier de l'Ordre National de la Légion
d'honneur, à l'effet de le recevoir en cette qualité.

Nous lui avons remis ses insignes en lui donnant l'accolade et en

Caisse
DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Légion d'Honneur.

J. L.

Journal de Caisse, N° *774*

Feuille de Recette, N° *167*

Extrait de la loi du 25 avril 1833.

ARTICLE PREMIER.

Tout versement quelconque en
autres valeurs, fait aux Caisse
Centrales du Trésor public, à
Paris, et à celles des Recettes gé-
nérales et particulières des finances, pour
un service public, donne lieu à la
délivrance immédiate d'un récépissé
à talon.

Ce récépissé sera libellé et
formera littéralement le Trésor public,
à la charge toutefois, pour la partie
cédante, de le faire viser et séparé
du talon, à Paris, immédiatement,
et dans les départements, dans les
vingt-quatre heures de la date, par
les Fonctionnaires et les Agents ad-
ministratifs chargés de ce contrôle.

ART. 2.

Les dispositions de l'article 1^{er}
sont applicables à la Caisse des
Dépôts et Consignations.



RÉCÉPISSÉ.

Je soussigné, Caissier général de
la Caisse des Dépôts et Consignations,
reconnais avoir reçu de M. *Vivier*

la somme de *Cinquante Francs*

pour le coût d'un brevet d'Officier
conformément à l'article 4 du décret du 14 mars 1853.

Paris, le *16 Sept* 18*70*.



Le Caissier général,

Visé au Contrôle sous la même date :

N°

Cecupif

Vimont

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

DIVISION
ADMINISTRATIVE.

1^{er} BUREAU.

N^o M^o *2431*



RÉCÉPISSÉ DE BREVET.



Je soussigné reconnais avoir reçu le brevet
d' *officier* de la Légion d'honneur, qui
m'a été adressé par le Grand Chancelier.

A *Arrillac*, le *23* *juin* 1880.

Vimont

Préfet du Cantal

Nota. Le présent récépissé doit être renvoyé, sans délai, au Grand Chancelier, après avoir été rempli et signé.

LÉGION D'HONNEUR							
ARRONDISSEMENT	DATE des titres	NOM	PRÉNOM	QUALITÉS ou PROFESSIONS	LIEU DU DÉCÈS	GRADE dans la Légion d'honneur	OBSERVATIONS
V	1962 3 Janvier 17 26	Kling Tissot Gélonet	Egmont, pub. hon. Hazard, pub. hon. d'ingénieur	Capitaine ancien Chef Capitaine en retraite	H ^{te} Val de Saône H ^{te} Saône-et-Loire H ^{te} Val de Saône	Chevalier Officier Chevalier	

(1) La Légion d'honneur.
la Médaille militaire,
ou des Ordres étrangers.

destinées à l'inscription du Titulaire sur les nouvelles Matricules
de (1) la Légion d'Honneur.

Nom, Prénoms et Domicile.	Tissot, Alexandre Pierre François Bar-le-Duc, Rte de la Meuse		
Date et Lieu de naissance	Janvier 1822, à Issy, près Looz		
Dates des Nominations successives dans la Légion d'honneur.	Chevalier, le 23 Août 1848	Officier, le 18	Commandeur, le 18
	Grand Officier, le 18	Grand Croix, le 18	
			Qualités ou Grades.
			Capitaine de la 5 ^e Comp ^{te} 12 ^e Légion à Looz
Date de la concession de la Médaille militaire.	Décret du 18	Grade	18
Ordres étrangers.	DÉSIGNATION DES ORDRES	GRADES CONFÉRÉS	DATES DES AUTORISATIONS
	1	1	1
Observations.	1		

4. *Chiroptera*.

